

n'était pas si tard, je voterais contre le bill. Je voterais en faveur d'une enquête et pour qu'on aborde le Manitoba dans un esprit de conciliation et de paix. Et je crois qu'en agissant ainsi, nous recevrons une réponse qui règlera cette question de façon, non seulement à rendre justice à la minorité, mais à l'unir plus étroitement au peuple canadien et à prouver par une leçon de fait, et aux catholiques et aux protestants, que la loi la plus haute est la meilleure. J'espère que nous ne serons plus embarrassés par des questions aussi troublantes et qui, appliquées à des fins comme celle à laquelle le gouvernement les applique, savoir, dans le but exclusif de gagner des votes, ne peuvent avoir qu'un résultat, qui n'est pas le bien du Canada, mais plutôt sa destruction.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: Je propose l'ajournement du débat.

La proposition est adoptée, et le débat ajourné.

PREMIÈRE LECTURE.

Bill (I) (n° 84) modifiant de nouveau les cours Suprême et de l'Echiquier (du Sénat) — (M. Dickey).

M. DICKEY: Je propose que la séance soit levée.

La proposition est adoptée, et la séance est levée à 1.30 a. m. (samedi).